



CHARTRE DE PRINCIPES

DE LA UNIVERSITÉ POPULAIRE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

NOTE: Cette version de la Charte des Principes rassemble les contributions de tous les participants de la UPMS dès que l'idée a été lancée lors du FSM 2003. En particulier, la contribution des organisations membres du secrétariat technique de tous les participants dans les ateliers de UPMS tenus à Cordoue (Argentine), Medellín (Colombie), Belo Horizonte (Brésil), Porto Alegre (Brésil) et Vieux Village, Casimiro de Abreu (Brésil) (sous le Sommet des Peuples 2012), et les participants à des réunions sur PUSM tenues à Caracas (Venezuela), Rome (Italie), Utrecht (Pays-Bas), Mumbai (Inde), Amsterdam (Pays-Bas), Nairobi (Kenya), Dakar (Sénégal). A été préparé par les groupes de travail créés dans le Forum 2012 Social Thématique (Porto Alegre), notamment par le Comité de coordination ("Tableau 28 Janvier 2012") et la Commission de la Charte et de la Méthodologie.

1- L'Université Populaire des Mouvements Sociaux (UPMS) est une initiative d'auto-éducation pour l'émancipation sociale. Elle se définit comme un espace de formation politique interculturelle qui promeut l'interconnaissance et l'auto-éducation avec double objectif d'augmenter la connaissance réciproque entre les mouvements et les organisations et de rendre possible leur coalition et des actions collectives conjointes.

2- L'UPMS constitue un espace ouvert pour l'approfondissement de la réflexion, le débat démocratique d'idées, la formulation de propositions, l'échange libre d'expériences et l'articulation pour des actions efficaces, d'entités et de mouvements sociaux locaux, nationaux et globaux qui s'opposent à la domination du monde par le capitalisme, le colonialisme, le racisme et le patriarcat, contre la souffrance humaine causée par les injustices, les exclusions, les discriminations, les dominations et les oppressions.

3- Le public-participant de l'UPMS est composé d'activistes, de leaders de mouvements sociaux, de membres d'organisations non gouvernementales, d'associations de la société civile, de personnalités du monde académique, d'intellectuels et d'artistes solidaires des luttes des mouvements et organisations engagés dans la transformation sociale émancipatoire.



4- L'UPMS repose sur un réseau d'interactions tourné vers la promotion de l'écologie des savoirs et de la traduction interculturelle entre les acteurs sociaux qui, dans les différentes régions du monde, luttent pour un autre monde possible grâce à une énorme diversité de savoirs, de cosmovisions et de pratiques collectives. L'objectif est qu'à partir de l'écologie des savoirs et de la traduction interculturelle émanent des actions collectives plus amples, plus articulées et plus globales, sans qu'il n'y ait jamais lieu de remettre en cause l'identité et la spécificité de chaque mouvement, de chaque lutte et de chaque contexte.

5- Sa vocation spécifique est inter-thématique et interculturelle : inter-thématique, parce qu'elle vise à promouvoir la rencontre et le dialogue entre mouvements/organisations aux agendas et luttes différents en vue de faciliter leurs alliances et leurs articulations (par exemple, entre les mouvements féministes, ouvriers, indigènes, quilombolas, afro-américains, religieux, étudiants, écologiques, paysans, urbains et autres) ; interculturelle, parce qu'elle cherche à créer l'entente réciproque entre les cultures et les narratives et aussi entre les principes et les concepts mobilisateurs et directeurs de la transformation sociale de différentes luttes

6- Plus spécifiquement, ses objectifs principaux sont de :

a) dépasser la distinction entre savoirs académiques et savoirs populaires et entre théorie et pratique, en promouvant des rencontres systématiques entre ceux qui mobilisent les savoirs populaires, traditionnels et indigènes et qui se consacrent prioritairement à la pratique de l'émancipation et de la transformation sociale et ceux qui mobilisent les savoirs académiques et qui se consacrent prioritairement à la production théorique.

b) promouvoir une connaissance réciproque, solidaire et coopérative entre les mouvements et les organisations qui agissent dans des domaines thématiques différents ou dans le même domaine thématique, mais à partir de contextes, de cultures de lutte, de principes et de concepts mobilisateurs distincts.

7- L'UPMS fonctionne sur plusieurs dimensions :

a) Son activité prioritaire est la mise en place d'ateliers auto-organisés, réalisés en fonction des possibilités méthodologiques (voir document de méthodologie sur le site www.universidadepopular.org) ;

b) L'UPMS organise également des assemblées, notamment dans le cadre du processus du FSM et Sommet des Peuples, afin de réunir les acteurs concernés pour qu'ils dialoguent, évaluent et définissent des orientations.

c) D'autres activités peuvent être menées par l'initiative des activistes de l'UPMS, dès lors qu'elles respectent la Charte de principes et l'esprit des lignes directrices méthodologiques qui orientent les ateliers.

8 – L'initiative des activités appartient aux mouvements et aux organisations, qu'ils aient participé ou non à un précédent atelier, dès lors qu'ils suivent les orientations méthodologiques et respectent cette Charte de principes. Les propositions pour la réalisation de n'importe quelle activité rattachée à l'UPMS doivent être portées à la connaissance et soumises à une évaluation réalisée par la structure organisationnelle de l'UPMS (voir site).

9- Toutes les activités de l'UPMS sont gratuites et la participation aux ateliers ne peut, en aucun cas, faire l'objet d'une quelconque contrepartie financière.

10- L'UPMS ne délivre pas de grades ou de diplômes. Elle ne fournit que des certificats de participation aux personnes ayant intégré les ateliers.

11- Le respect des orientations méthodologiques et de la Charte de principes est une condition pour pouvoir être rattaché au processus de l'UPMS.

12- L'UPMS possède un siège physique et un siège virtuel. Le siège physique se trouve au Mémorial du FSM à Porto Alegre (Brésil). Ce dernier est exclusivement réservé au stockage et au traitement de la mémoire et des archives de l'UPMS. Pour toutes les autres activités, c'est la page web qui est utilisée en tant que siège.

13- Toutes les personnes qui organisent et participent aux ateliers, en appliquant cette Charte de principes et les orientations méthodologiques, font partie de l'UPMS.

14- L'UPMS est un bien commun et personne ne doit se l'approprier. L'UPMS peut mettre en place des partenariats avec des institutions (notamment, des institutions d'éducation populaire, d'autres universités populaires, des entités publiques, des départements d'extension d'universités conventionnelles et autres) qui, s'identifiant aux objectifs, à la Charte de principes et aux orientations méthodologiques de l'UPMS, souhaitent promouvoir l'organisation des ateliers dans le cadre de leurs activités.



15 – L'UPMS a été créée dans le cadre du Forum Social Mondiale (FSM), à partir des principes qui l'animent. La Charte de principes de l'UPMS est intimement liée à la Charte de principes du FSM. Par conséquent, les processus rattachés à l'UPMS doivent également respecter la Charte de principes du FSM (http://www.forumsocialmundial.org.br/main.php?id_menu=4_2&cd_language=3).